

Liste des mesures paysagères pour le PQP de la Noble et Louable Contrée - 2018

N° OFAG	Titre	Montant (CHF)	Unité	Type de prime	UP Plaine	UP Vignes	UP Villages de coteaux	UP Mayens	UP Alpagnes
1	Plantation d'arbres isolés indigènes dans les vignes	200	arbre	unique		Max. 20			
2	Entretien d'arbres isolés remarquables	50	arbre	annuelle					
3	Pâturages boisés	200	ha	annuelle					Max. 10 ha par alpage
5	Entretien de haies, bosquets et berges boisées	2'000 500 1'500	ha	annuelle					
30	Contribution de base pour la conservation des structures paysagères existantes	0 à 240	ha	annuelle					
50	Encouragement de la fauche	200	ha	annuelle					
51	Fauche de nettoyage des pâturages (extensifs)	350	ha	annuelle					
54	Diversité des animaux pour une pâture adaptée	600 à 1'250	exploitation	annuelle					
55	Maintien des cultures maraîchères de plein champs	380	ha	annuelle					
100	Présence de cultures	500	culture	annuelle					
103	Assortiment de cultures fruitières diversifié	1'000 1'500 2'000	espèce	annuelle					
104a	Fauche alternée des interlignes arboricoles	200	ha	annuelle					
104b	Fauche alternée des interlignes viticoles	300	ha	annuelle					
105	Diversité des herbages	130 240 330	ha	annuelle					
106	Augmentation du nombre de cultures différentes dans la rotation	80 240 440	ha	annuelle					
107	Diversité des secteurs d'activité par exploitation	500 à 1100	secteurs	annuelle					
150	Installation et entretien de portails pour mobilité de loisirs	800	portail	unique					Max. 2
151	Entretien de chemin traversant l'alpage	1100	alpage	annuelle					
153	Installation d'abreuvoirs en matériaux traditionnels	3000	abreuvoir	unique					Max. 1
201	Conservation de bâtiments agricoles traditionnels	100	objet	annuelle	Max. 4	Max. 4			
204	Exploitation transhumante	1'900 2'400	exploitation	annuelle					
208	Utilisation agricole des eaux de bisse	100	ha	annuelle			Max. 20ha		
209	Entretien d'arbres fruitiers haute-tige	10	arbre HT	annuelle					
250	Bonus pour vignobles remarquables	400	ha	annuelle					
251	Entretien des éléments semi-naturels du vignoble valaisan	4'000	ha	annuelle		Max. 2500 m2			
252	Bonus pour vignes en terrasses	150	ha	annuelle					
254	Encépagement varié	150	cépage	annuelle					
255	Bande herbeuse	1'000	ha	annuelle					
256	Plantation rosiers ou arbrisseau en bout de ligne	40	rosier	unique		Max. 100			

10 11 9 7 5